

ONU : encore des pressions pour les droits gays

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 30 mars 2007

A la session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève évoquée dans le message précédent, un groupe de pression pour les droits gays a publié un document cosigné par plusieurs fonctionnaires de l'ONU travaillant dans le domaine des droits de l'homme.

Sans comporter l'autorité des résolutions soumises au vote ni le caractère incitatif d'un rapport officiellement commandé par l'organisation internationale, la personnalité des signataires et l'air du temps en font un élément de progression vers la reconnaissance internationale de droits spécifiques pour la « communauté homosexuelle ».

Le document détaille 29 droits de l'homme déjà proclamés par les instances internationales en précisant leur application préconisée en faveur des tenants des différentes formes d'*orientation sexuelle*. Au nom de l'universalité des droits et du caractère absolu de l'interdiction de la discrimination, les **Principes de Yogyakarta** affirment que les nations sont légalement obligées de modifier leurs Constitutions et leurs lois pénales afin d'intégrer les droits homosexuels.

Parmi les principes, on retiendra ceux-ci :

- l'assertion que les enfants, même les plus jeunes d'entre eux, sont capables de discerner leur identité sexuelle et qu'ils doivent pouvoir l'exprimer avec la protection des pouvoirs publics ;
- l'obligation de changer les programmes scolaires pour assurer le respect de ces droits ;
- le devoir de faciliter l'accès aux opérations de changement de sexe ;
- le droit d'affirmer son identité sexuelle à travers le discours, l'habillement, les caractéristiques corporelles, le choix du nom...
- l'absence de discrimination à l'égard des demandeurs d'asile ;
- « le droit de fonder une famille, y compris par l'accès à l'adoption ou à la procréation assistée, y compris par insémination avec donneur ».

En tous points, il s'agit de mettre sur le même plan l'interdiction de la discrimination en raison de la race, de la religion, de l'ethnie ou de l'âge et celle relative à l'orientation sexuelle et du droit de manifester celle-ci, et d'avoir des relations intimes avec des personnes du sexe opposé, du même sexe ou des deux.

29 « experts » en droits humains ont participé à la rédaction du document. Parmi eux, 11 sont des rapporteurs spéciaux de l'ONU ou des fonctionnaires chargés de la surveillance de l'application des traités. Outre ces onusiens en exercice, on y rencontre d'anciens hauts responsables comme Mary Robinson, ancien Haut commissaire aux droits de l'homme.

Pour le moment, aucun traité ou document contraignant de l'ONU ne comporte de référence à

l'orientation sexuelle (à l'inverse, par exemple, du traité constitutionnel de l'Union européenne);
Mais pour combien de temps ?

Source : [LifeSite](#)

Liste des signataires : [ici](#).

Site des [Yogyakarta Principles](#).